RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:
CHLOR Pure
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119488154-34-xxxx

Numéro CAS: 7681-52-9
Numéro CE: 231-668-3
Numéro d´identification UE:
017-011-00-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Désinfectants/agents oxydants: piscine/bassin de natation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Wellness Company AG
Rue/B.P.: Birkenstrasse 49
Place, Lieu: 6343 Rotkreuz
Suisse
WWW: http://www.wellness-company.ch/
E-mail: info@wellness-company.ch
Téléphone: 041 / 320 20 20
Service responsable de l´information:
Téléphone: +041 / 320 20 20
E-mail: info@wellness-company.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290	Peut être corrosif pour les métaux.	
Skin Corr. 1B; H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Eye Dam. 1; H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
(EUH031)	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.	
Aquatic Acute 1; H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Facteur M = 10
Aquatic Chronic 2; H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Facteur M = 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Hypochlorite de sodium, solution, >10 % Cl actif

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique: Hypochlorite de sodium, solution aqueuse, >10 % Cl actif

Numéro CAS: 7681-52-9
Numéro CE: 231-668-3
Numéro d´identification UE: 017-011-00-1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau:
Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:
Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: chlore, Monoxyde de chlore, acide chlorhydrique.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air environnant (appareil isolant) et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.
Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.
Eliminer le résidu avec beaucoup d'eau. Ne pas enlever avec de la sciure ou autre matière combustible.
Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas stocker avec acides, amines, agents oxydants ou agents réducteurs.

Indications diverses: Période de stockage: < 6 mois

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur seuil
Europe: IOELV: STEL	1,5 mg/m³; 0,5 ppm
Suisse: VLE	1,5 mg/m³; 0,5 ppm
Suisse: VME	1,5 mg/m³; 0,5 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
À court terme: Utiliser un filtre combiné B-P2 conforme EN 14387
Tenir à disposition pour les cas d'urgence un appareil de respiration indépendant de l'air environnant

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants:
Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0,7 mm
caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,4 mm
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: lunettes à coques

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide Couleur: jaunâtre
Odeur:	caractéristique, piquant
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	à 20 °C: >= 12
Point de fusion/point de congélation:	-30 - -20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	96 - 99 °C
Point éclair/plage d´inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 23 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1,2 - 1,25 g/mL
Solubilité dans l'eau:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
Viscosité, dynamique:	à 20 °C: 2,6 mPa*s
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.
Exposé à acides, le produit libère chlore.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Amines, acides, agents oxydants, agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique:

chlore, Monoxyde de chlore, acide chlorhydrique, oxygène

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

DL50 Rat, par voie orale: > 1100 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 20000 mg/kg
DL50 Rat, par inhalation: > 10,5 mg/L/1h

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Corr. 1B; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Après absorption:
Brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.
Après contact avec les yeux:
Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour la daphnia:
LC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 141 µg/L/48h
Toxicité pour le poisson:
LC50 Salmo gairdneri: 0,062 - 0,095 mg TRC/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 06 02 05* = autres bases
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1791

14.2 Nom d’expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1791, HYPOCHLORITE EN SOLUTION
IMDG, IATA-DGR: UN 1791, HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN:	Classe 8, Code: C9
IMDG:	Class 8, Subrisk P
IATA-DGR:	Class 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
II

14.5 Dangers pour l’environnement

Polluant marin - IMDG:	oui
Polluant marin - ADN:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d´affichage:	ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 1791
Etiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	521
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001 IBC02
Conditionnement - Dispositions particulières:	PP10 B5
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP15
Réservoirs mobiles - Instructions:	T7
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:	TP2 TP24
Codification réservoirs:	L4BV(+)
Code de restriction en tunnel:	E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	521
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E2
Equipement nécessaire:	PP - EP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	-
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	PP10
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	B5
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP2, TP24
Arrimage et manutention:	Category B.
Séparation:	SG20
Propriétés et observations:	Liquid with chlorine odour. In contact with acids, evolves very irritating and corrosive gases. Midly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation:	8

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y840 - Max. Net Qty/Pkg. 0.5 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 851 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 855 - Max. Net Qty/Pkg. 30 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.
Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

Directives nationales - États-membres de la CE

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 8B = Substances corrosives non combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

2 = Présente un danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Créée: 21.12.2018

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.